



Compte rendu  
CAP locale n°1  
liste d'aptitude pour la sélection au grade  
d'inspecteur  
Année 2017

## Déclaration liminaire

Avant d'évoquer le point à l'ordre du jour de cette CAPL, il nous semble nécessaire de rappeler la situation générale dans nos services en cette fin 2016.

Restructurations, mise en place de pôles, prélèvement à la source, PPCR, RIFSEEP....traduisent la transformation radicale de notre administration.

A court terme, il s'agit bien d'avoir une administration concentrée sur de gros sites qui ne recevront plus les usagers et pour lesquels la seule voie de contact sera le mail ou le téléphone.... Pour le service public, cela signifie clairement une perte de relations avec les usagers... Pour les agents des Finances Publiques, cela signifie restructurations incessantes et soit mutations obligatoires soit blocage sur des postes au bon vouloir des directeurs locaux.

A cela se rajoutent de nouvelles suppressions de postes puisqu'en 2017 la DGFIP perdra de nouveau 1800 emplois.

Tout cela dégrade encore davantage les conditions de vie au travail des agents et pèse sur le climat général.

Pour revenir au sujet de la CAPL qui nous réunit aujourd'hui, la CGT revendique que **le concours soit la voie de recrutement privilégiée** car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un **réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude.**

Nous devons nous prononcer sur une liste d'aptitude au grade supérieur, alors que le nombre des promotions, toutes modalités confondues, a été très fortement réduit.

**Cette situation prive de nombreux collègues, dont les compétences professionnelles ne sont plus à démontrer, de promotions largement méritées.**

Pour la CGT, il est clairement établi que le classement des agents élaboré à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

Le vote de la CGT reflète l'expression de notre analyse sur le volume des promotions jugé largement insuffisant et en aucun cas un jugement de la valeur des candidats retenus.

## COMPTE RENDU

Concernant l'établissement de la liste d'aptitude, la Direction a examiné les candidatures par ordre alphabétique.

Tous les agents promus seront appelés à participer au mouvement national de mutation 2017.

La liste d'aptitude demeure une sélection complémentaire mais minoritaire par rapport aux concours. Il y avait 28 candidats issus de la filière fiscale, et 32 candidats issus de la filière gestion publique.

La CAP locale avait pour but de proposer une liste de noms pour la CAP nationale qui devra, fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, arrêter la liste d'aptitude définitive pour une nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

La direction générale a indiqué un "quota potentiel" de 2 agents pour le département.

La direction régionale a proposé de retenir 3 candidatures dans cette CAPL, dont celle de l'agent sélectionné et non retenu l'année dernière. L'agent classé en 3<sup>ème</sup> position n'est pas assuré d'être nommé au 1<sup>er</sup> septembre 2017, mais sera prioritaire sur la prochaine liste d'aptitude.

Dans le débat, les représentants du personnel ont défendu de nombreux dossiers.

Le critère de notation étant maintenant prépondérant, nous invitons les agents à être très vigilants dans leur entretien d'évaluation et à ne pas hésiter à faire appel.

Compte tenu du faible taux de promotion, du nombre de candidats et de la valeur des dossiers, les élus CGT ont, comme annoncé dans notre déclaration liminaire, voté contre les listes issues de la CAP, sans remettre en cause la qualité des agents retenus, auxquels nous adressons nos félicitations. Ils pourront compter sur la CGT pour défendre leur dossier pour leur affectation.

### **LISTE DES CONTROLEURS PROPOSES A LA CAPN :**

**n°1 : Mme LETOURNEAU Annick – SIP Vitré**

**n° 2 : Mme PELTIER Béatrice – TCA**

**n° 3 : Mme THOMAS Valérie – SPF Rennes 1**

Les élus CGT : Bée GRANDAIS et Bruno DOUAILIN